

La biodiversité pour un développement durable



Convention sur la
diversité biologique

Au delà des considérations environnementales

La biodiversité : Pilier principal du programme de développement...

FAITS SAILLANTS

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Dans certaines régions du monde, 90 % des populations côtières obtiennent leur nourriture au moyen de la pêche, qui constitue également leur principale source de revenu; et pourtant la surpêche a réduit de plus de 90 % certains stocks de poissons commerciaux.

SANTÉ HUMAINE

Il est estimé que le commerce international de plantes médicinales se chiffre à 60 milliards de dollars US par année.

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

D'après les estimations, un investissement de 45 milliards de dollars US dans les seules aires protégées pourrait générer annuellement quelque 5 billions de dollars US en services écosystémiques.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

On sait que les cycles du carbone et de l'eau, deux processus biogéologiques à grande échelle essentiels pour la vie sur la planète, dépendent de la biodiversité qui peut renforcer la résilience face aux conditions changeantes.

La biodiversité est à la base de tous les biens et services écosystémiques qui fournissent de la nourriture et de l'eau, servent de tampon contre les impacts des changements climatiques, contiennent les flambées de maladies et appuient le cycle des éléments nutritifs. La biodiversité est également le fondement sur lequel reposent de nombreux bienfaits spirituels, récréatifs et culturels.

La Convention sur la diversité biologique cherche à promouvoir la biodiversité, non pas en tant que problème, mais plutôt en tant qu'occasion d'aider les processus de prise de décisions à atteindre des objectifs économiques et sociaux de grande envergure.

En 2010, la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies a lancé un appel au renforcement des liens entre biodiversité et économie par l'intégration des vraies valeurs de la biodiversité à l'économie, à la planification financière et aux investissements dans tous les secteurs, ainsi qu'à tous les niveaux des processus d'élaboration des politiques et de planification.

Le document final de la Conférence Rio+20, L'avenir que nous voulons, fait valoir que la biodiversité est cruciale au maintien d'écosystèmes qui

fournissent des services essentiels, les fondements même du développement durable et du bien être des humains.

Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique envisage la biodiversité en tant qu'opportunité pour un développement durable.

C'est la raison pour laquelle les 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité nécessaires pour mettre en œuvre le Plan stratégique concernent non seulement la conservation, mais également la nécessité d'aborder les causes sous jacentes de la perte de biodiversité en intégrant la biodiversité à tous les secteurs de gouvernement et de la société.

Dans l'ensemble, les Objectifs visent à changer de manière considérable nos styles de vie, et en particulier notre paradigme de développement. En effet, au cours de la prochaine décennie, nous devons nous engager dans la voie de la durabilité et nous détourner fermement de la production et de la consommation inappropriées.

Les populations les plus pauvres sont celles qui dépendent le plus des services écosystémiques pour leur fournir nourriture, vêtements, médicaments, combustible, abris,

Pour plus d'information :

www.cbd.int/development
secretariat@cbd.int



**Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité**



PLAN STRATÉGIQUE 2011 2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

OBJECTIF 2

D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

OBJECTIF 14

D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

revenus et autres besoins fondamentaux. Il est essentiel de protéger le droit des pauvres d'accéder aux services écosystémiques et aux ressources naturelles renouvelables, autant terrestres que marins.

Les populations pauvres et vulnérables souffrent gravement de la dégradation de la biodiversité. Le renforcement de leurs moyens d'action en matière de gestion de la biodiversité est un facteur clé pour l'amélioration de leur bien être.

La reconnaissance du lien unissant les services écosystémiques et le destin des pauvres implique que la biodiversité devrait être une priorité dans les efforts nationaux et internationaux visant à réduire la pauvreté.

Comment la Convention sur la diversité biologique contribue ...à la durabilité

- Les 193 Parties à la Convention sur la diversité biologique affirment sans équivoque que la biodiversité doit être reconnue comme étant le fondement de la productivité économique, de la prospérité et du développement durable, et qu'elle doit être soutenue par de nouvelles réglementations et gouvernances économiques.

- L'Initiative sur la biodiversité pour l'éradication de la pauvreté et le développement, de la Convention, élabore à l'heure actuelle, en collaboration avec des partenaires, des outils de développement visant à renforcer les capacités des gouvernements à mettre au point des systèmes de comptabilité nationaux qui tiennent compte de la biodiversité et des services écosystémiques

pour la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique (comptabilité écosystémique expérimentale).

- Le Secrétariat appuie et s'applique à promouvoir des initiatives visant à faciliter l'intégration de la biodiversité à la planification du développement et à des approches intégrées dans diverses stratégies non environnementales, en particulier celles qui abordent des aspects de l'éradication de la pauvreté.

- Le Secrétariat cherche à appuyer les Parties et les parties prenantes par la publication de guides sur les bonnes pratiques et par le partage d'études de cas.

- De nouveaux guides sur la biodiversité pour la sécurité alimentaire et la santé humaine sont actuellement en cours d'élaboration conjointement avec des partenaires des Nations Unies. Des guides sur les bonnes pratiques ont été publiés dans le passé sur l'eau potable, le tourisme, la gestion des forêts et le pastoralisme.

- Un Groupe d'experts sur la biodiversité pour l'éradication de la pauvreté et le développement a été établi en 2011 pour examiner de plus près les liens entre les trois objectifs de la Convention et l'éradication de la pauvreté. Ces experts ont pour mandat d'identifier l'approche la plus efficace pour établir un cadre de développement des capacités pour intégrer la biodiversité et les services écosystémiques en vue d'un développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

- En 2012, un rapport sur l'élaboration d'indicateurs pauvreté-biodiversité et leur possible application a été préparé.